

Université de Lorraine  
Université Henri Poincaré (UHP) - Nancy 1  
Université Paul Verlaine (UPVM) - Metz

**DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION  
A DELIVRER  
LA SPECIALITE :  
"ENSEIGNEMENT ET FORMATION  
EN SCIENCES PHYSIQUES (ENS)"**

*Un dossier (maximum 10 pages hors annexes) est à compléter  
pour chaque spécialité de mention de master*

Dossier à adresser par voie électronique

# I - FICHE RECAPITULATIVE

**Université Henri Poincaré (UHP) Nancy 1**

**Université Paul Verlaine (UPVM) - Metz**

*Ne mentionner que les universités parties prenantes dans la mention de master*

## Nom du Domaine

- Arts, Lettres et Langues  Droit, Economie, Gestion  
 Sciences Humaines et Sociales  Sciences, Technologies, Santé

## Intitulé de la mention

- en français : **Sciences Physiques et Matériaux (SP&M)**
- en anglais : **Physics and Materials**

## Intitulés des spécialités existantes :

- Physique, Plasmas, Photonique (P3)
- Chimie du Solide et Sciences des Matériaux (C2SM)
- Science et Ingénierie des Matériaux et de la Métallurgie (SIMM)
- Science de la Fusion (SF)

## Intitulé de la nouvelle spécialité demandée :

**ENSeignement et formation en sciences physiques (ENS)**

Date d'ouverture souhaitée : **Septembre 2010**

## Composante (s) assurant :

- la responsabilité administrative de la formation : FST (Nancy) / Sci FA (Metz)
- la responsabilité pédagogique de la formation : FST (Nancy) / Sci FA (Metz)

## Composante(s) associée(s) :

## Autre(s) établissement(s) concerné(s)

- Habilitation conjointe :
- Établissement en partenariat par convention (cf. III, 5) : Universités de Brême, de la Sarre (Allemagne), de Lulea (Suède), et de Barcelone (Espagne) (SIMM)
- Autres formes de partenariat :

**Nom - Prénom du Responsable de la mention:** HEURAUX Stéphane

**Grade :** Pr

**Section CNU :** 30

**Tél :** 03 83 68 49 15

**Fax :** 03 83 68 49 33

**Email :** [.heuraux@lpmi.uhp-nancy](mailto:.heuraux@lpmi.uhp-nancy)

**Nom - Prénom du Responsable de la spécialité (Nancy):** DIDIERJEAN Claude

**Grade :** MCF (HDR)

**Section CNU :** 28

**Tél :** 03 83 68 48 79

**Fax :** 03 83 40 64 92

**Email :** [.didierjean@crm2.uhp-nancy](mailto:.didierjean@crm2.uhp-nancy)

En cas d'habilitation conjointe, préciser les nom et prénom du correspondant des établissements partenaires.

<b>Nom – Prénom du correspondant (UPVM) :</b> FRISTOT Danièle	
<b>Grade :</b> MCF	<b>Section CNU :</b> 28
<b>Tél :</b> 03 87 31 58 70	<b>Fax :</b> 03 87 31 58 01
<b>Email :</b> <a href="mailto:@univ-metz">@univ-metz</a> .	

## II – ELEMENTS DE BILAN

### II-1 – Eléments statistiques (voir tableau détaillé joint en annexe 5)

Les éléments statistiques portent sur les actuelles préparations aux concours Agrégation, CAPES Physiques - Chimiques et CAPLP Mathématiques – Sciences Physiques des deux sites lorrains.

- **Effectifs et taux de réussite**

Mention et spécialités existantes	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010
	Inscrits	T° de réussite	Inscrits	T° de réussite	Inscrits	T° de réussite	Inscrits	T° de réussite	Inscrits
Toutes préparations	65	51	71	50	54	55	48	50	41

*Le taux de réussite ne prend pas en compte le taux d'étudiants ayant abandonné en cours d'année. Le bilan présenté prend en compte la réussite à l'un des concours de l'enseignement du second degré (Agrégation, CAPES, ou CAPLP, qu'ils soient externe ou interne, voire même le troisième concours), et pas forcément la réussite au concours préparé au sein de la formation.*

*Dans le cas d'un abandon de la filière « enseignement » suite à un échec aux concours, les poursuites d'études se passent quasiment toujours dans les mentions associées aux préparations aux concours.*

*Pour information, les taux nationaux de réussite aux concours Agrégation, CAPES, CAPLP sont respectivement de 15%, 20,6% et 10,6% (moyenne sur les trois dernières années).*

### Insertion professionnelle des étudiants ayant suivi une préparation à un concours

Spécialité	inscrits	Reçus concours	Poursuite d'études	Salariés	Sans nouvelle
Toutes préparations	225	114	47	46	18

- **Evaluation de la formation par les étudiants**

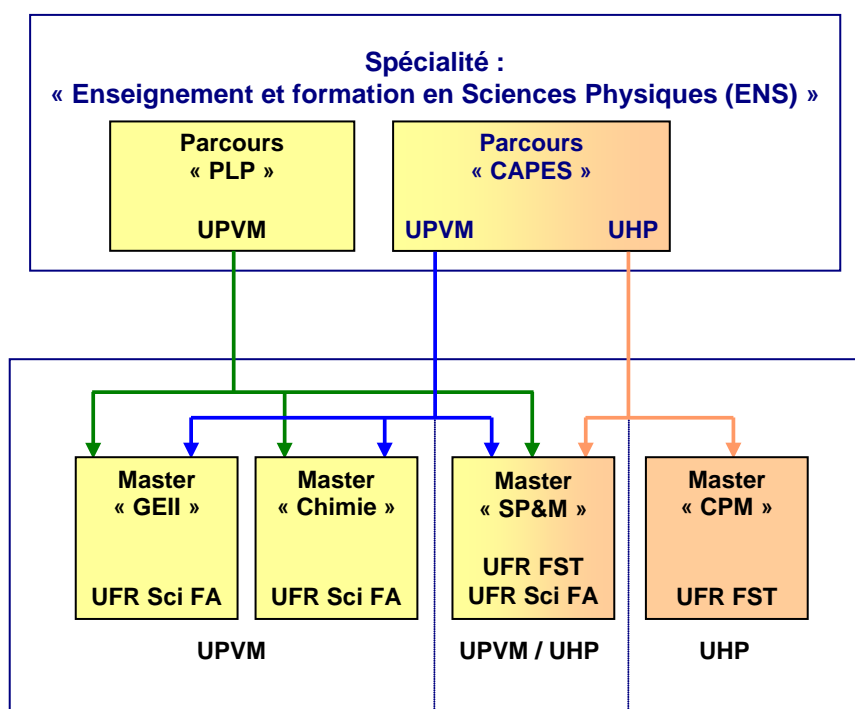
Les établissements concernés par la présente demande d'habilitation ont mis en place des outils permettant d'évaluer de manière approfondie les enseignements suivis. Les résultats fournis par ces outils d'évaluation compléteront les données portant sur le pourcentage de réussite aux épreuves des concours. En effet ces données sont en général le principal indicateur retenu par les postulants à la préparation d'un concours.

Au sein de la Mission Indicateurs-Qualité-Contrôle-Audit (MICQA) de l'UHP, l'Observatoire des Études des Diplômes et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants établit des indicateurs servant à suivre les parcours universitaires des étudiants et leur insertion dans la vie professionnelle (Responsable : Lory Mouchot [Lory.Mouchot@uhp-nancy.fr](mailto:Lory.Mouchot@uhp-nancy.fr) ; [http://www.uhp-nancy.fr/formation/insertion\\_professionnelle](http://www.uhp-nancy.fr/formation/insertion_professionnelle)).

L'outil d'évaluation des enseignements (contenus, organisation, ...) de l'UPVM est accessible en suivant le lien suivant : <http://ent.univ-metz.fr> à la rubrique évaluation.

## III - DESCRIPTION DU PROJET

### III-1 ORGANISATION GENERALE DE LA SPÉCIALITÉ



Cette spécialité est construite sur l'expérience cumulée des diverses préparations lorraines aux concours des métiers de l'enseignement du second degré (agrégations de Sciences Physiques, option Physique et option Chimie, CAPES pour l'UHP et CAPES de Sciences Physiques, CAPLP Mathématiques - Sciences Physiques (MSP) pour l'UPVM).

La mise en commun des savoirs faire a permis de concevoir un projet commun adapté à chacun des sites. Pour respecter la disparité d'organisation des formations, ainsi que celle des pré-requis propres aux différents concours, la spécialité « ENS » proposée se décline en 2 parcours (CAPES et PLP) adossés à diverses mentions tant à l'UHP (mentions SP&M et Chimie et Physicochimie Moléculaires (CPM)) qu'à l'UPVM (mentions SP&M, Chimie, Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)).

L'organigramme propose un M1 et un M2 de structures communes sur les sites de Nancy et de Metz, tout en respectant le choix de la mention de rattachement, pour les unités orientées vers la recherche. Cette organisation présente l'avantage de permettre le développement d'un socle de connaissances commun pour l'apprentissage des métiers de l'enseignement, mais n'excluant pas les reconversions vers les autres spécialités de la mention de rattachement. Les deux sites présentent des spécialités affirmées :

– Sur le site de Metz, les deux parcours CAPES et PLP seront proposés aux étudiants. De nombreuses UE seront mutualisées entre ces deux parcours.

– Sur le site de Nancy, seul le parcours CAPES sera proposé aux étudiants. Il est important de préciser qu'une part de la formation de ce parcours sera en commun avec les préparations aux agrégations de sciences physiques options Physique et Chimie (Une préparation aux agrégations de sciences physiques non diplômante est en cours d'étude pour les étudiants titulaires d'un master).

### III-2 ORGANISATION DES ETUDES

L'organisation des études détaillée de la mention de Master SPM pour les spécialités existantes est consultable sur le site [.jpm.u-nancy.fr/master\\_spm](http://jpm.u-nancy.fr/master_spm). Tous les parcours de la spécialité (CAPES, PLP) suivent la même organisation :

S7	Méta UE disciplinaire 24 ECTS		Stage d'observation et de pratique accompagnée avec analyse de pratique 6 ECTS
S8	UE disciplinaires de spécialisation 18 ECTS	UE Epistémologie - HdS Outils pour les sciences physiques dans le secondaire 6 ECTS	UE Projet tutoré 3 ECTS
			UE Langues 3 ECTS
S9	UE préparation aux épreuves du premier groupe 12 ECTS	UE de pratique expérimentale des sciences physiques 12 ECTS	UE Connaissance du système éducatif 3 ECTS
			UE Didactique des sciences 3 ECTS
S10	UE préparation aux épreuves du second groupe 12 ECTS	UE Stage de pratique accompagnée (6 semaines : 9h / semaine) Et analyse de pratique 12 ECTS	UE Connaissance du système éducatif 3 ECTS
			UE Didactique des sciences 3 ECTS

La notion de « méta UE » a été introduite pour uniformiser le nombre d'ECTS par UE sur les deux sites, sachant que les règles instituées sur chaque site sont différentes. Toutefois, le contenu disciplinaire des méta UE est similaire aux deux sites. En M2, les 2 parcours correspondent à 2 possibilités d'orientation professionnelle de l'étudiant et sont donc construits en respectant la spécificité de chaque site.

La description détaillée de chaque parcours est fournie en **annexe 1**.

### III-3 OBJECTIFS DE LA FORMATION (Spécialité)

**Exigence du programme** (Objectifs en termes de compétences ou capacités visées)

La spécialité « ENS » a pour objectif principal de former les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement du second degré en sciences physiques et chimiques (CAPES et Agrégation) et en mathématiques – sciences physiques (CAPLP), en accord avec le référentiel des compétences exigibles (extrait de l'arrêté du 19 décembre 2006). La formation suit donc les exigences de la charte éditée par le ministère, en complétant l'approfondissement des savoirs disciplinaires par l'introduction des aspects épistémologique et didactique ainsi que de la connaissance du système éducatif. Ces enseignements à vocation professionnelle seront architecturés en étroite relation avec des stages en alternance (d'observation et pratique accompagnée en (S7) et en (S10) qui feront découvrir par la pratique accompagnée les différentes facettes de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, la formation répond aux exigences d'un Master en proposant d'une part des unités disciplinaires visant à proposer une ouverture vers les domaines d'excellence des établissements, et d'autre part l'initiation à un travail de recherche autonome lors d'un projet tutoré encadré par un chercheur. Ce cursus plus fondamental sera élaboré de façon cohérente par le choix d'une discipline majeure parmi les UE offertes dans la maquette des masters d'adossment.

Les deux aspects de la formation sont mis en œuvre dès le premier semestre du M1 pour assurer une formation progressive de qualité vers les métiers de l'enseignement. L'aspect fondamental s'estompera progressivement pour céder la place à la préparation au concours en M2. Cette orientation progressive vers les métiers de l'enseignement permet une réorientation, soit vers une formation à la recherche conduisant à un doctorat, soit vers une formation cadrant avec un projet professionnel dans les domaines abordés au sein des mentions. En cas d'échec au concours, l'étudiant ayant validé le Master pourra persévérer dans la voie de l'enseignement. En effet, une préparation aux concours non diplômante est en cours d'étude pour les étudiants déjà titulaires d'un master.

### III-4 ORIGINALITE DU PROJET

L'offre de formation aux métiers de l'enseignement dans le domaine de la Physique et de la Chimie a été pleinement concertée entre les quatre établissements de la région Lorraine (PRES 'Université de

Lorraine »). Le projet de spécialité « ENS » est en effet le fruit de nombreux échanges qui ont permis d'identifier les points communs et les spécificités de chacun des sites lorrains afin d'en extraire les points forts et de les synthétiser en une unique demande d'habilitation.

Ce projet concrétise en outre l'intégration des IUFM au sein des universités lorraines, les formateurs de l'IUFM - qui compteront parmi l'équipe de formation de la spécialité « ENS » - ayant apporté toute leur expérience et leurs compétences à son élaboration.

Une part significative du cursus est consacrée aux stages en milieu scolaire. L'intégration de cet apprentissage, en alternance, et dès le M1, est un aspect crucial de la formation proposée, qui la distingue résolument des spécialités plus traditionnelles. La mise en place et l'évaluation de ces stages seront gérées en étroite relation avec le corps d'inspection du Rectorat, dans les disciplines concernées.

### III-5 PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ETABLISSEMENTS PARTICIPANT A LA FORMATION OU ASSOCIES DANS DES RECONNAISSANCES MUTUELLES

Sur le site de Nancy, des conventions ont été signées entre l'UHP, l'UPVM, Supélec et l'Université de la Sarre depuis 2000, avec l'Université de Luxembourg depuis 2002. Dans le cadre de ces accords, les étudiants reçus avec succès se voient attribuer les diplômes des trois universités partenaires.

### III-6 ADOSSMENT RECHERCHE

La spécialité « ENS » sera adossée à un pôle régional de recherche fort aux travers des Instituts Jean Lamour et Jean Barriol et de nombreux laboratoires labellisés ayant une reconnaissance et une visibilité internationales. Les domaines de recherche de ces Instituts incluent les thématiques prioritaires définies par le Ministère et le CNRS, à savoir ITER et les nanosciences. Des détails sur les laboratoires et les écoles doctorales partenaires des Masters d'adossement de la spécialité « ENS » sont fournis en **Annexe 7**. Les étudiants de la spécialité « ENS » se verront proposer la possibilité de s'initier aux aspects pratiques de la recherche en effectuant un stage encadré par un chercheur dans l'un de ces laboratoires, lors du S8.

### III-7 DEBOUCHES ET METIERS VISES pour la spécialité ENS

Les secteurs d'activité accessibles par le détenteur du master SP&M en ayant suivi la spécialité ENS sont l'enseignement et l'éducation, la formation professionnelle, la diffusion et la communication des sciences physiques et chimiques, le développement et la diffusion de matériels pédagogiques en sciences physiques et, dans une moindre proportion, ceux correspondant aux autres spécialités des mentions SP&M, CPM, Chimie et GEII (*pour les secteurs d'activités et/ou type d'emploi et/ou fonctions ou métiers accessibles, les codes des fiches ROME les plus proches, voir la fiche RNCP dans l'Annexe 6 et voir le lien [://www.anpe.fr/espacecandidat/romeligne/RliIndex](http://www.anpe.fr/espacecandidat/romeligne/RliIndex)*).

### III-8 PUBLICS VISES POUR LA SPÉCIALITÉ « ENS »

Les parcours M1 sont alimentés par les licences, Bachelors dont la mention à une dominance en physique, chimie ou en mathématiques (UHP-Nancy Licence Mention « Sciences de la Matière », UPV-Metz Licence mention « Physique-Chimie » et Licence mention « Mathématiques », Universités, françaises et étrangères). L'intégration au niveau des parcours de M2 peut se faire sous condition de l'accord de l'équipe pédagogique.

- **Effectifs attendus**

Année universitaire Spécialité « ENS » Nature du public	2010-2011			2012-2013		
	FI	FC	ALT	FI	FC	ALT
Master 1	60			60		
Master 2	64	1		66	4	

FI : Formation initiale, FC : Formation continue, ALT : Alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)

## IV - ORGANISATION DE LA FORMATION

Les dernières évolutions de l'offre de formation peuvent être consultées sur le site suivant :  
[www.lpm.u-nancy.fr/master\\_spm](http://www.lpm.u-nancy.fr/master_spm)

### IV-1 EQUIPE DE FORMATION DE LA SPECIALITE (liste nominative)

Elle comprend :

- les directeurs des études (ou responsables de chaque spécialité ou responsables de chaque équipe pédagogiques);
- 1 représentant de la ou des écoles doctorales accueillant des étudiants de cette mention ;
- 1 représentant de l'équipe de formation de licence ;
- 1 personnel administratif chargé de coordonner la pédagogie ;
- 1 personnel du corps d'inspection des disciplines concernées
- 1 étudiant ;
- en cas de cohabilitation conjointe, les correspondants des établissements.

Nom	Fonction	Etablissement de rattachement
HEURAUX Stéphane	Responsable de la mention SP&M	UHP
HEBRANT Marc	Responsable de la mention CPM	UHP
BOULANGER Clotilde	Responsable de la mention CHIMIE	UPVM
PRUSKI Alain	Responsable de la mention GEII	UPVM
MONTEMEZZANI Germano	Responsable UPVM de la spécialité P3	UPVM
KIERREN Bertrand	Responsable UHP de la spécialité P3	UHP
VILASI Michel	Responsable C2SM	UHP
DIDIERJEAN Claude	Responsable UHP de la spécialité « ENS »	UHP
FRISTOT Danièle	Responsable UPVM de la spécialité « ENS »	IUFM/UPVM
EUGENE Jérôme	Responsable UHP de parcours CAPES . année	UHP
FISCHER Arnaud	Responsable UHP de parcours CAPES . année	UHP
FAGOT-REVURAT Yannick	Responsable de M1 Physique	UHP
MAZET Thomas	Responsable de M1 Chimie Matériaux	UHP
BLIN Jean-luc	Equipe de formation licence Physique - Chimie,	UHP
DAL CAPPELO Claude	Equipe de formation de la licence Physique, Chimie	UPVM
XU HONG	Equipe de formation licence Physique	UPVM
LECLERC Nathalie	Responsable de la licence Chimie	UPVM
HABERT Olivier	Responsable de la spécialité MTI du Master GEII	UPVM
LEGEAI Sophie	Equipe de formation de la spécialité SCE	UPVM
OUVRARD Marguerite	I.P.R en Sciences Physiques et Application	RECTORAT
FERRARRI Christine	IEN CAPLP Mathématiques – Sciences physiques	RECTORAT
STUTZMANN Marie Claude	Personnel administratif pour la pédagogie	UPVM
A définir	Personnel administratif pour la pédagogie	UHP
A définir	Etudiant	

### IV-2 EQUIPE PEDAGOGIQUE (liste nominative)

Les équipes pédagogiques des différents parcours sont données en ANNEXE 4.

- Préciser la composition, pour chaque année (M1 et M2) pour la spécialité ENS :

Spécialité « ENS »	% d'enseignants de l'université	% d'enseignants d'autres établissements d'enseignement supérieur	% de chercheurs d'organismes de recherche	% d'intervenants professionnels
<b>Master 1</b>	82,00%	0,00%	0,00%	18,00%
<b>Master 2</b>	68,00%	0,00%	0,00%	32,00%

#### **IV-3 LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS PROPOSEES DANS LA SPECIALITE (y compris stage et mémoire)**

Les différentes unités d'enseignement du master SP&M apparaissent dans la description des spécialités données et dans les annexes, ainsi que sur le site Web du master.

Le détail par parcours est aussi fourni dans l'**Annexe 1**.

Il est important de noter que de nombreuses UE disciplinaires sont mutualisées avec les masters d'adossment, un nombre significatif d'UE spécifiques à la spécialité sont mutualisées soit entre les parcours CAPES (UPVM) et PLP soit entre les parcours CAPES (UHP). Pour finir les UE sur la connaissance du système éducatif seront mutualisées avec d'autres masters des établissements lorrains ayant une spécialité dont l'un des objectifs est la formation aux métiers de l'enseignement.

#### **IV-4 Structure de la formation (M1 et M2)**

La spécialité « ENS » est organisée en deux parcours : « CAPES » et « PLP ».

*Des modifications pourront être apportées à ces parcours en fonction des informations concernant les stages (encadrement, responsabilité,...) et des contenus détaillés des épreuves du concours qui seront publiées au BO dans les mois à venir.*

##### **1. Parcours « CAPES » et « PLP »**

Ces parcours ont pour vocation principale de donner aux étudiants une formation tant disciplinaire que pratique au métier d'enseignant pouvant officier à tous les niveaux des lycées, collèges et des classes de BTS et d'IUT (CAPES) et en lycée professionnel (CAPLP MSP)

L'année du M1 donnera une culture scientifique tournée vers la recherche ou les applications industrielles par le choix d'UE d'ossatures concrétisant un projet de formation d'un niveau de Master traditionnel. L'initiation au monde éducatif débutera dès le S7 avec un stage d'observation en établissement secondaire (3 semaines soit 54h devant les élèves) assorti d'une analyse de pratique didactique, ainsi qu'une UE de connaissance du système éducatif (CSE) dispensée par l'IUFM, sous forme de séminaires communs à l'ensemble des spécialités « Métiers de l'enseignement ». Cette progression « douce » vers le monde de l'éducation doit permettre des reconversions dès le M1 vers une autre spécialité du master d'adossment. La « coloration » enseignement devient plus prononcée au S8 avec l'introduction de modules professionnels (épistémologie et histoire des sciences) et d'approfondissements disciplinaires orientés vers le second degré. Enfin, un projet tutoré en situation d'autonomie ou un stage en entreprise sera organisé au second semestre et donnera lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

La sécurité des personnes et des matériels en laboratoire de physique et de chimie sera abordée en S7 à et en S8 à l'UPVM et en S8 à l'UHP.

Les enseignements de deuxième année renforceront les compétences professionnelles relatives au métier d'enseignant. On y retrouve les enseignements de didactique des disciplines, la connaissance du système éducatif. Le premier semestre a par ailleurs l'objectif de préparer aux épreuves de premier groupe du concours (écrit) par le biais d'UE d'approfondissements disciplinaires tant théoriques que pratiques s'appuyant sur les programmes du second degré publiés au B.O.. Le second semestre propose quant à lui une préparation aux épreuves du second groupe du concours (oral) renforcée par un stage en responsabilité pédagogique sous la responsabilité de l'enseignant titulaire de la classe (6 semaines à raison de 9h par semaine).

##### **2. Aménagement du parcours « PLP »**

Le parcours « PLP », propre à l'UPVM, propose une maîtrise de l'actuelle préparation au concours de l'enseignement professionnel dans l'option « Mathématiques & Sciences Physiques » (MSP). En raison de



sa tri-disciplinarité, ce parcours s'adosse aux Masters de Chimie et GEII (spécialité MTI) de l'UPVM. Dans le cadre des sciences physiques, le choix de la mention d'adossement (GEII et Chimie) a été guidé par le caractère appliqué de la spécialité.

Les publics concernés par cette formation sont très variés (allant de la licence de Mathématiques à celle de Physique – Chimie) ; on note cependant une majorité de diplômés d'une licence, obtenue après un premier cycle technologique (IUT, voire même BTS). Pour respecter cette disparité, l'étudiant aura la liberté de s'orienter vers la mention d'adossement de son choix sans exiger de discipline dominante. Les UE relatives à la formation au métier de l'enseignement seront par contre communes à tous.

Le choix d'UE dans les masters d'adossement n'exclut pas une reconversion vers les débouchés du monde de la recherche et de l'industrie. L'organisation détaillée du parcours est présentée en **annexe 1**.

#### **IV-5 NIVEAU LINGUISTIQUE**

*Article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master*

*« Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Les parcours types de formation comprennent des enseignements permettant aux étudiants d'acquérir cette aptitude. »*

##### **Université Henri Poincaré Nancy 1**

L'enseignement des langues à l'UHP est proposé au premier semestre du M1. Le niveau requis en fin de cursus est le niveau B2 défini par la communauté européenne. L'établissement prendra en charge une inscription à cette certification.

En dehors de l'enseignement des langues, les étudiants pourront utiliser les ressources mises à leur disposition : laboratoire de langues multimédia, salle réseau, autoformation sous forme de tutorat à partir de la plateforme développée par le CRELENS, utilisation de Langues-U (Campus numérique dans lequel l'UHP est impliqué) ou de Médialangues (Centre de Ressources étudiants de la Faculté des Sciences).

##### **Université de Metz**

Les langues proposées sont l'anglais et l'allemand. L'intégration des langues dans la spécialité « ENS » permettra aux étudiants qui le souhaitent d'enseigner dans des classes européennes (formation « DNL » : enseignement d'une Discipline Non Linguistique en langue étrangère). L'enseignement des langues aura lieu à hauteur de 24 heures par semestre en S7 et S8. Ces cours seront mutualisés avec d'autres mentions de Masters messins. Un test de niveau, organisé en début du S7, conduira à la formation de groupes de niveau. L'UFR Sci FA prendra en charge la première inscription au TOEIC et Widaf pour les étudiants volontaires.

#### **IV-6 STAGES EN MILIEU SCOLAIRE**

Les U.E. de stage (voir annexes 1 et 2) dans les établissements scolaires visent à donner à l'étudiant une expérience du monde de l'éducation, de la formation et de ses métiers, et à lui permettre de mettre en œuvre ses connaissances disciplinaires en milieu professionnel. Elles comportent différents temps : préparation, observation, pratique, analyse de l'activité et des enseignements théoriques relevant de la didactique professionnelle pour éclairer les analyses.

Elles amènent l'étudiant à construire des compétences professionnelles basées sur l'expérience, compétences qui intégreront à la fois les savoirs académiques et les gestes professionnels. L'évaluation est réalisée par l'observation de l'étudiant en situation devant une classe au cours de son stage, des écrits réflexifs portant sur des thèmes liés à la pratique professionnelle et les interventions dans les séances d'analyse de pratique professionnelle (exposer une situation, expliciter, argumenter, analyser, prospecter...)

Tous ces stages du second degré seront effectués en étroite collaboration avec le corps d'inspection de la discipline ; et les formations d'analyse de pratiques et de didactique seront assurées par l'équipe d'enseignants formateurs du second degré mise en place dans le plan de formation de la deuxième année d'IUFM (PLC2) actuellement en vigueur.

#### **IV-7 PASSERELLES**

L'organisation de la spécialité « ENS » a pour souci de permettre les réorientations en cas d'abandon de la filière des métiers de l'enseignement ; afin de donner aux étudiants concernés une formation de qualité, en accord avec les calendriers pédagogiques, certaines passerelles ont ainsi été définies.

En M1, les passerelles sont essentiellement prévues durant ou après le semestre S7 ; les étudiants souhaitant abandonner la spécialité « ENS » pourront alors se rediriger vers une autre spécialité de l'une des mentions de Master cohabilitées, après accord du responsable de la spécialité.

Sur le site de l'UHP, cela concernerait des étudiants du parcours « CAPES », qui, après avoir validé un S7 au sein de la spécialité « ENS », s'intégreraient sans difficulté vers le semestre S8 du parcours « SPC » (qui offre une bi-disciplinarité en sciences physique et chimique) ; ce parcours permet une orientation vers l'une des spécialités du M2 des Masters cohabilités, après accord du responsable de spécialité. Une fois le diplôme obtenu, les étudiants pourront s'orienter soit vers les préparations aux agrégations de sciences physiques, soit vers une formation doctorale, soit enfin vers une insertion directe dans le monde professionnel.

Sur le site de l'UPVM, une réorientation similaire peut tout à fait s'envisager pour les étudiants des parcours « CAPES » et « PLP », qui poursuivraient le semestre S8 au sein d'une formation doctorale ou professionnalisante de l'une des mentions de Master cohabilitées.

En revanche, l'obtention du semestre S8 au sein de la spécialité « ENS » ne permettra en aucun cas l'inscription de plein droit, au semestre S9, dans l'une des mentions de Master cohabilités. Les étudiants concernés devront alors, soit poursuivre le S9 dans la spécialité « ENS », soit capitaliser des UE optionnelles du S7 de l'une des mentions de Master cohabilitées, après accord du responsable de la spécialité.

En M2, enfin, les passerelles sont essentiellement prévues après le semestre S9 ; les étudiants souhaitant abandonner la spécialité « ENS » pourront alors se rediriger vers le semestre S8 d'une autre spécialité de l'une des mentions de Master cohabilités, après accord du responsable de la spécialité.

#### **IV-8 CONDITIONS D'ACCES À LA SPÉCIALITÉ « ENS »**

Les étudiants titulaires d'une Licence du domaine Sciences, Technologies, Santé de mention Physique-Chimie, Physique, Chimie, Mathématiques des universités de Lorraine et autres universités françaises auront accès à la première année de la spécialité « ENS » du master concerné. Les candidatures extérieures seront également considérées. La deuxième année est accessible automatiquement aux étudiants ayant validé le M1 de la spécialité « ENS ». L'entrée en M2 pour des étudiants extérieurs se fera sur dossier en s'assurant que les pré-requis qui correspondent au contenu de la première année soient bien acquis. Il est également envisageable de voir ce master comme une possibilité de formation continue pour les professionnels et personnes en reconversion.

#### **IV-9 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Les règles générales des modalités de contrôle des connaissances sont détaillées dans l'**Annexe 3** et dans la fiche descriptive de chaque UE (voir **Annexe 2**).

#### **IV-10 JURY**

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'éducation et notamment par l'article L.613-1, il appartient au Président de l'Université d'arrêter chaque année, avant le début des examens, la composition et la présidence des jurys de diplômes et commissions pédagogiques. Ce jury fera aussi office de conseil de perfectionnement.

Dans le cadre des diplômes cohabilités, un seul et même jury est arrêté conjointement par les présidents des universités concernées.